

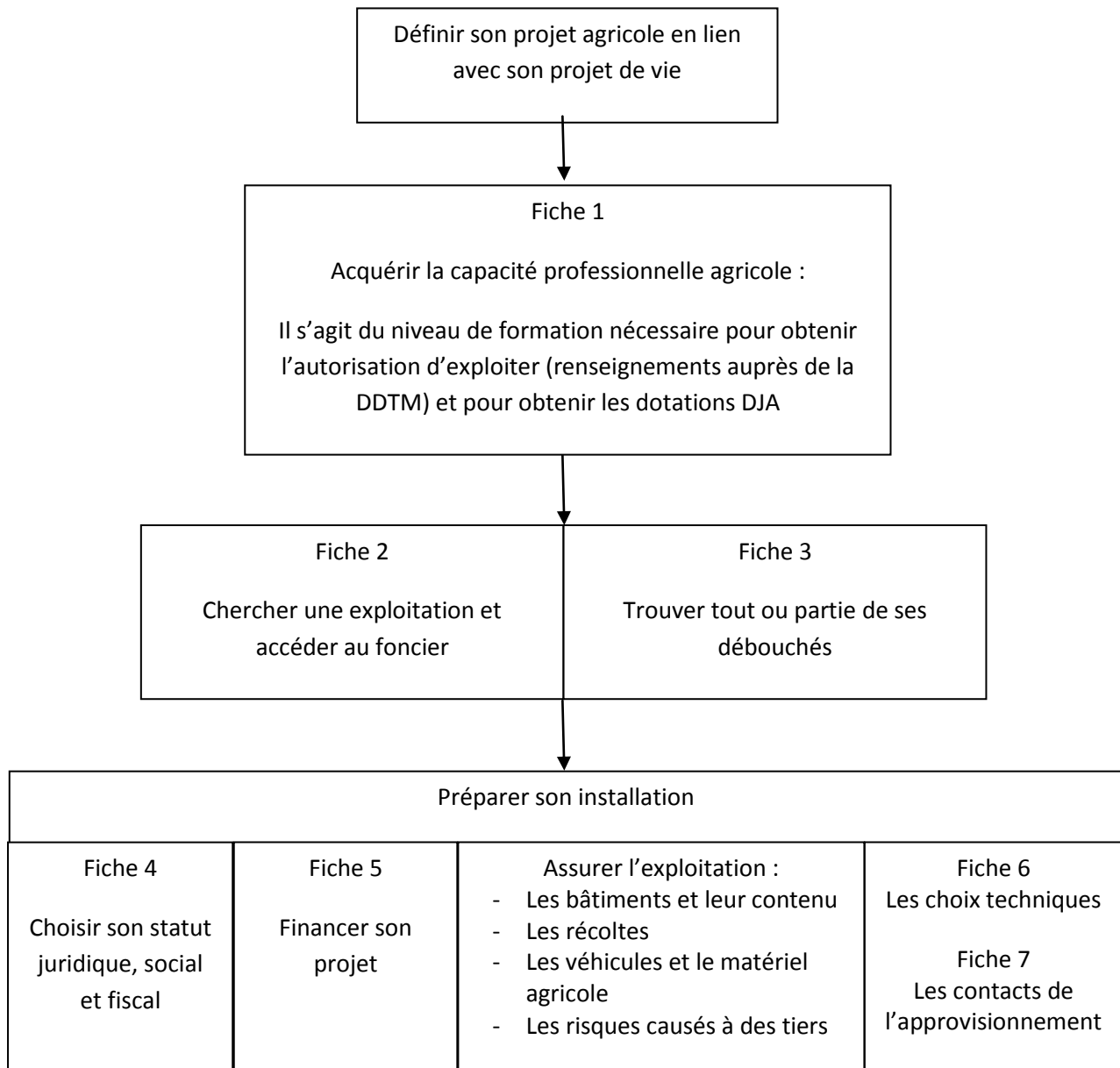


# GUIDE DE L'INSTALLATION EN MARAICHAGE BIO

Contact : Julien JOUANNEAU  
Conseiller technique  
Maraîchage Bio au GAB44  
06.79.02.91.57  
maraichage@gab44.org

Le parcours de votre installation est très variable suivant le niveau d'avancement de votre projet et les acquis techniques et professionnels que vous pouvez avoir.

Dans ce document, nous recensons les différentes démarches et les contacts nécessaires à votre installation.



**Contacts administratifs :**

**DDTM** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer): 02 40 67 26 26

**ODASEA** : 02 53 46 60 06

**Chambre d'Agriculture** : 02 53 46 60 00

**MSA** : 02 40 41 39 39

## Fiche 1 : Bâtir son expérience professionnelle

### 1. Les formations diplômantes en maraîchage bio

Il est nécessaire d'avoir une formation agricole diplômante pour prétendre au statut agricole (cf. fiche 4) et donc prétendre à l'autorisation d'exploiter et à certaines aides agricoles.

Ci-dessous, voici un tableau avec les établissements dispensant une formation diplômante sur le département et les départements limitrophes.

	Type de formations	Etablissement	Contact	Date de démarrage des sessions	Durée
Formations spécialisées en bio Toutes productions	Certificat de Spécialisation « Conduite de production en agriculture biologique et commercialisation »	CFPPA du Rheu (35)	02.99.60.87.77 www.cfppalerh.eu.educagri.fr	Septembre	1 an
	TPASA « Systèmes en agrobiologie et commercialisation des produits » (niv.IV)	CFP Vallet (44)	02.40.36.34.64	Mi-août à juin en alternance	10 mois
Formations spécialisées en bio Maraîchage	BPREA spécialité maraîchage (niv. IV)	Chambre d'Agriculture Nantes (44)	02 53 46 60 53	Octobre	11 mois
	BPREA Agriculture Biologique (niv. IV)	Lycée Nature – La Roche-sur-Yon (85)	02.51.09.82.82 www.lycee-nature.educagri.fr	Septembre	11 mois
	BPREA Agriculture Biologique (sur place ou à distance)	CFPPA du Rheu (35)	02.99.60.87.77 www.cfppalerh.eu.educagri.fr	Suivant le niveau de formation initial (bac ou non) : Septembre ou Octobre	10 mois

Le statut agricole peut également s'obtenir par une validation des acquis d'expérience, soit après trois ans de salariat (contacter l'ODASEA).

## 2. Acquérir de l'expérience

### - **Le salariat :**

Etre salarié dans une exploitation maraîchère bio permet d'acquérir de l'expérience et de s'assurer du système que l'on souhaite mettre en place.

Une expérience minimale d'un an est conseillée. En effet, cela permet de réaliser l'ensemble des travaux suivants les saisons, d'appréhender l'utilisation de certains matériels et de voir les atouts et contraintes des différentes commercialisations.

### - **Les échanges**

En cours d'installation ou déjà installé, échanger avec d'autres maraîchers bio permet d'affiner son projet et ses connaissances.

Le GAB 44 anime un groupe d'échanges entre maraîchers bio. Il permet à chaque participant de faire profiter de son expérience aux autres maraîchers bio ainsi que de trouver des solutions ensemble sur des problématiques précises.

### - **La formation continue**

Financée par le VIVEA auxquels chaque agriculteur cotise, la formation continue est dispensée par différents organismes. Le GAB 44 est accrédité par le VIVEA en temps qu'organisme formateur. Des sessions de formations sont proposées tout au long de l'année sur des thèmes précis en maraîchage bio (la fertilisation, la protection des cultures, la conservation...) ainsi que sur des thèmes concernant la commercialisation (calculer son prix de revient, dynamiser son point de vente à la ferme...).

### - **Le suivi technique individuel**

Le GAB 44 propose, en Pays de la Loire, un suivi technique individuel spécialisé en bio, il est composé de différents aspects :

- un échange régulier avec le producteur afin de répondre au mieux à ses attentes. Il s'agit d'un suivi personnalisé basé principalement sur des visites sur le lieu d'exploitation.  
Ces visites régulières, à la demande ou spontanées, permettent la réalisation d'un diagnostic technique de l'exploitation et la définition de priorités de travail adaptées à la structure de l'exploitation.  
Ces interventions sur site sont complétées par une permanence téléphonique permettant de répondre, dans la mesure du possible, aux questions plus urgentes des maraîchers.
- La recherche et la diffusion de documentation technique constituent une partie importante du suivi technique. Elle permet, en effet, d'apporter l'information technique (maladies, ravageurs, matériel à vendre...), de vulgariser de nouvelles techniques culturales et de réaliser une veille technique et réglementaire. Des préconisations variétales adaptées au contexte pédoclimatique et commercial du département sont également réalisées.
- Suivi des prix de marché par la mise en place d'une mercuriale
- Achats groupés de semences et plants

## Fiche 2 : Chercher et acquérir du foncier

### 1. Activer les réseaux pour trouver le foncier

Faire se rencontrer un projet et des terres disponibles à un instant donné n'est pas aisé. C'est pourquoi, trouver des terres qui correspondent le mieux à votre projet nécessite d'activer un maximum de réseaux.

Voici quelques pistes :

- **La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) :** Elle a pour mission de faciliter l'accès des terres aux agriculteurs et d'accompagner les collectivités dans leur politique de maintien des terres agricoles, de protection des espaces et des ressources naturelles. A ce titre, la SAFER gère temporairement ou vend des biens agricoles.  
Contact : [www.safer.fr](http://www.safer.fr) / [www.proprietes-rurales.com](http://www.proprietes-rurales.com) - Safer Maine-Océan : 02 40 16 11 70
- **L'Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ODASEA) :** Ses missions sont de faciliter le renouvellement des générations d'agriculteurs par l'installation et l'appui à la transmission des cédants. L'ODASEA gère le Répertoire Départemental d'Installation qui recense des fermes disponibles et les candidats à l'installation.  
Contact : 02.53.46.60.06
- **Terre de liens Pays de la Loire :** Terre de liens est une association nationale créée en 2003. Terre de liens accompagne des porteurs de projet pour l'accès au foncier en milieu rural et périurbain. Cette association peut ainsi proposer par le biais de la foncière de Terre de liens des terres aux porteurs de projets.  
Contact : [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org) - Terre de liens Pays de la Loire : [pdl@terredeliens.org](mailto:pdl@terredeliens.org)
- **La Confédération paysanne** des Pays de la Loire gère également une base d'informations foncières alternatives en lien avec ses partenaires agricoles dont le GAB44.  
Contact : [www.confederationpaysanne-pdl.fr](http://www.confederationpaysanne-pdl.fr)
- **Les agriculteurs** eux-mêmes peuvent vous renseigner sur un secteur géographique donné sur les terres qui se libèrent.
- **Les collectivités :** certaines municipalités peuvent être sensibles à l'installation en bio et pourraient vous accompagner dans votre recherche de terres.
- **Les Agences Immobilières et les Notaires** constituent également une piste.

### 2. S'assurer de la faisabilité de son projet sur les terres choisies

Une fois des terres repérées, il est nécessaire de vérifier plusieurs points :

- Les terres sont-elles en zone agricole au sein du Plan Local d'Urbanisme ?
- Quelles sont les caractéristiques en terme de construction d'un logement de fonction ?
- La qualité des sols permet-elle de faire du maraîchage ? En cas de doute, les conseiller du GAB peuvent vous accompagner pour estimer la qualité des terres.
- Y-a-t-il une réserve d'eau disponible pour irriguer ma production ? Si oui, de quelle qualité ? Si non, quels sont les aménagements à réaliser ?

## Fiche 3 : Les circuits de commercialisation

Il est important d'opter pour une diversité de clients et une complémentarité des circuits de distribution. Cela permet à la fois de gérer les flux de légumes et d'étaler les jours de vente, un avantage non négligeable par rapport à la conservation des légumes.

Afin de vous aider à choisir votre circuit de distribution, voici une synthèse, non exhaustive, des atouts et contraintes de différents circuits de commercialisation :

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION : ATOUTS, CONTRAINTES, ACTEURS			
Filière	Type de vente	Atouts	Contraintes
Filière longue	Vente via un groupement	Planification collective de la production Peu de temps de commercialisation	Peu de contacts avec la clientèle
	Vente à des grossistes, des transformateurs	Peu de temps de commercialisation	Prix de ventes liés au cours des légumes. Conditionnement
Filière semi-longue	Vente en restauration collective bio	Complémentarité avec d'autres systèmes de vente	Planification Horaires de livraison
	Vente en magasins	Complémentarité avec d'autres systèmes de vente	Planification Conditionnement
Vente directe	Vente sur un marché	Contacts avec le consommateur	Rapport temps passé/vente Saisonnalité Investissement initiale pour fidéliser sa clientèle
	Vente à la ferme	Contacts avec le consommateur Optimisation des frais logistiques	Investissements dans un lieu de vente Localisation influx sur la réussite de la vente
	Vente en panier	Contacts avec le consommateur Ecoulement certain des produits Optimisation des frais logistiques Avance de trésorerie pour les AMAP	Temps de préparation pour des paniers déjà préparé Diversité des légumes et donc planification fine
	Libre cueillette	Contacts avec le consommateur Pas de temps de préparation à la vente Optimisation des frais logistiques	Temps de présence Saisonnalité Maîtrise technique de produits « Phare » : fruits rouges, haricots



## Les contacts :

### Filière longue

- \* **Groupement de producteurs (BLO)** - contact : 02 41 27 37 04
- \* **Grossistes** : Province Bio - contact : 02 40 48 93 93 ; Chantenat - Contact : 02 40 35 30 05
- \* **Transformateurs** : Frais Emincés - Contact : 02 40 45 00 45 ; Bric Fruits - Contact : 02 40 33 55 55
- \* **Directement en grandes et moyennes surfaces**
- \* **Directement avec une enseigne** - (Picard par exemple)

### Filière semi-longue

- \* **Vente directe à un magasin spécialisé en Bio** (Biocoop, Horizon Vert, Chlorophylle...). Cf guide « vente directe » disponible auprès du GAB 44 ou sur [www.gab44.org](http://www.gab44.org)
- \* **Vente en RHD** (Restauration Collective) : MANGER BIO 44 (faire un topo spécifique)

### Filière courte

- \* **Vente directe sur un marché, à la ferme**
- \* **Vente en paniers, en AMAP** (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne) – [www.amap44.org](http://www.amap44.org)

## Fiche 4 : Choisir son statut

Les statuts juridique, social et fiscal de l'exploitation déterminent vos droits et obligations en tant qu'exploitant agricole.

### 1. Statut juridique

Les quatre statuts juridiques les plus usités sont l'exploitation individuelle et les formes sociétaires (EARL, GAEC, SCEA). Voici une simple comparaison de ces statuts :

	Exploitation Individuelle	EARL	GAEC	SCEA
FORME	CIVILE ILLIMITEES	CIVILE	CIVILE	CIVILE
ASSOCIES	aucun	De 1 à 10 personnes.	De 2 à 10 personnes. Pas d'époux ou de concubins seuls.	Minimum 2 personnes.
CAPITAL SOCIAL	Biens personnels et biens professionnels non distincts	Minimum 7500 €	Minimum 7500 €	Pas de minimum
GESTION	Exploitant seul ou avec les membres de sa famille	Gérant obligatoirement associé exploitant. Deux types d'associés : associés exploitants et associés simples apporteurs de capitaux	Gérant obligatoirement associé exploitant. Tous les associés doivent participer de façon égale aux travaux et à la gestion du groupement	Gérant associé ou non, nommé par les statuts de la SCEA

Il est souhaitable de se faire conseiller pour choisir le statut social le mieux adapté.

**Contacts :** Centres de gestion, service juridique de la Chambre d'Agriculture

### 2. Statut social

Pour être affilié à la MSA, organisme de protection sociale du milieu agricole, en tant qu'exploitant agricole, il faut exercer une activité agricole et exploiter au moins une demi-SMI (Surface Minimale d'Installation, défini dans le cadre du Plan Départemental Agricole).

La SMI est fixé en Loire-Atlantique à 20 hectares. En cultures spécialisées, il existe des coefficients d'équivalence (cf. tableau ci-après).



	Coefficient équivalence pour un hectare
Cultures légumières de plein champ	3.04
Cultures maraîchères de pleine terre (plusieurs récoltes annuelles)	6.07
Cultures maraîchères sous châssis et petits tunnels (production annuelle)	15.39
Cultures maraîchères sous moyens tunnels	15.39
Cultures maraîchères sous serres et grands tunnels froids	15.39
Cultures maraîchères sous serres et grands tunnels antigel	50

**Agriculteur à titre principal** : L'exploitant consacre plus de 50% de son temps à l'activité agricole et en retire au moins 50 % de son revenu.

**Agriculteur à titre secondaire** : L'exploitant retire plus 30% et moins de 50% de son revenu professionnel des activités agricoles. Les cotisations sont alors calculées sur la base du revenu agricole mais la couverture sociale est assurée par le régime maladie de son activité principale.

**Cotisant solidaire** : Un exploitant est considéré comme cotisant solidaire si :

- Il exploite une superficie comprise entre  $1/8^{\text{ème}}$  SMI et  $1/2$  SMI et s'il en retire un revenu professionnel
- Il exerce une activité non salariée agricole requérant un temps de travail compris entre 150 et 1200 heures par an.

Ce statut n'ouvre pas droit aux prestations de la MSA mais permet de vendre sa production sur le marché.

### Statut du conjoint

Le conjoint, concubin ou pacsé du chef d'exploitation travaillant sur l'exploitation, peut opter pour l'un des statuts suivants :

- Collaborateur d'exploitation
- Chef d'exploitation (associé ou co-exploitant)
- Salarié

A défaut du choix d'un de ses statuts, le conjoint ne possède pas de statut et a seulement une position d'ayant droit (assurance maladie).

**Pour plus d'informations, MSA** : 02 40 41 39 39

### 3. Statut fiscal

Les bénéfices liés à l'activité agricole sont imposés dans la catégorie « Bénéfices Agricoles ». Le statut fiscal définit le régime d'imposition.

Deux régimes d'imposition sont possibles :

- **Le régime du bénéfice forfaitaire**, calculé par l'administration à partir du type de production et de la surface exploitée, par l'application du barème départemental
- **Le régime réel** : simplifié ou normal, calculer à partir des charges et recettes de l'exploitation.

Pour choisir votre statut fiscal, contactez un centre de gestion.

## Fiche 5 : Financer son projet

De nombreuses aides sont possibles aussi bien des aides sociales que fiscales. Il est important de rencontrer un conseiller financier pour faire le point sur les différentes possibilités.

Ci-dessous, nous vous présentons une synthèse des principales aides agricoles à l'installation avec les conditions d'obtention.

		Aide DJA	Aides Conseil Général
Eligibilité	<b>DJA</b>	Pour savoir si vous êtes éligibles, contactez l'ODASEA 44	Prime maximale de 7 500 € : Dotation forfaitaire de 5 000 € + 1 000 € si CARA + aide pour investir dans des parts sociales CUMA (plafond 1 500 €)
	<b>Hors DJA – moins de 40 ans</b>		Prime maximale de 14 100 € sous conditions : Dotation forfaitaire de 7 700 € + 1 000 € si CARA + aide pour investir dans des parts sociales CUMA (plafond 1 500 €) + Aide de 1 000 € pour une étude économique + 1 600 € d'indemnités de frais de formation (200 heures) + 1 300 € de suivi technique (sur trois ans) maintien de l'activité pendant 5 ans
	<b>+de 40 ans</b>		Prime de 7 500 € maximale* : Dotation forfaitaire de 3 600 € + Aide de 1000€ pour une étude économique + 1600 € d'indemnités de frais de formation (200 heures) + 1300 € de suivi technique (sur 3 ans)

\* Cette aide est également accessible pour les agriculteurs installés à titre principal depuis moins de trois ans.

Une aide du Conseil Régional pour l'installation en bio de 6000€ est également possible (Cf. doc CAB Pays de la Loire).

Pour les aides conversions, voir le document complémentaire réalisé par la CAB Pays de Loire

### Zoom sur le Plan de Professionnalisation Personnel (PPP)

Celui-ci s'applique aux candidats à l'installation nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

Il a pour objectif de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier et à la faisabilité du projet. Dans ce cadre, différentes actions sont possibles :

- stage en entreprise agricole de 1 à 6 mois
- Stages d'application en entreprises autres qu'agricoles de 1 à 3 mois
- Actions de formations spécifiques, individuelles ou collectives
- Actions de parrainage
- Actions visant l'obtention d'un diplôme conférant la capacité professionnelle
- Obligatoirement un stage collectif de 21 H

## Fiche 6 : Les choix techniques

### La production de plants :

En maraîchage biologique, afin de mieux maîtriser l'enherbement, de nombreuses cultures sont plantées.

Le poste semences et plants constitue la charge opérationnelle la plus importante sur une exploitation maraîchère bio (cf fiche technico-économique).

D'un point de vue technico-économique, une réflexion doit donc être menée sur la production de plants : faire ses plants ou les acheter ?

La production de plants, allant dans le sens de l'autonomie prônée en Agriculture Biologique, permet, notamment, d'utiliser les variétés souhaitées et sur, certaines espèces et dans certaines conditions, de réduire les coûts. Toutefois, elle nécessite une grande technicité, des investissements spécifiques et demeure gourmande en temps de travail.

L'achat de plants à des producteurs spécialisés (cf fiche contacts approvisionnements), nombreux dans la région, assure une régularité dans la qualité des plants. Le choix variétal est quant à lui délégué à ces producteurs.

En phase d'installation, au vu de la technicité nécessaire et dans l'objectif d'optimiser le temps de travail, un compromis est certainement à trouver ! Pourquoi pas commencer par les plants faciles (cucurbitacées...) et en déléguer certains (tomates précoces, salades tous les 15 jours...).

### Le Choix du matériel :

Il est important d'avoir du matériel :

- Adapté à ses besoins
- Fonctionnel
- A moindre coût à l'achat et à l'entretien. Cf fiche contact approvisionnement pour le matériel d'occasion et neuf.
- Polyvalent. Au vu de la diversité des cultures en maraîchage, il est impératif d'avoir du matériel polyvalent (semer pour plusieurs types de graines, lame souleveuse pour la récolte...).
- De bien hiérarchiser le matériel nécessaire et donc les priorités d'investissement. Bien définir par type de matériel (traction, travail du sol, semis, plantation, désherbage, traitement, protection des cultures, récolte, conditionnement/lavage, stockage, commercialisation) lesquels sont indispensables et permettent d'être opérationnel rapidement.
- Ne pas oublier le matériel post-récolte ! (lavage, conditionnement, stockage...). Le métier de maraîcher ne s'arrête pas à la récolte.
- De réfléchir à la mutualisation de certains matériels ou de déléguer certains travaux (semis d'engrais verts...).
- Le paillage très utilisé contre les adventices en maraîchage. Ne pas s'interdire complètement leur utilisation qui permet d'optimiser le temps de désherbage de manière considérable.

### La production en abri :

Dans le contexte pédoclimatique régional, la production en abri est très présente afin d'étaler les périodes de vente, de sécuriser la production (notamment les productions estivales) et de garder une certaine qualité de travail, tout particulièrement en hiver.



Si l'objectif commercial est vendre diversifié sur une grande partie de l'année, la production en abri demeure importante voire indispensable. Beaucoup de maraîchers ont pour objectif d'obtenir au moins 10% des surfaces cultivées en surfaces couvertes.

L'investissement dans des abris (tunnels, bitunnels, multichapelles) représente un coût important d'au moins 3€/m<sup>2</sup> en occasion et 10-12€/m<sup>2</sup> en neuf.

### **Le choix des espèces :**

Pour le choix des espèces à implanter, il est nécessaire de prendre en compte :

- Le contexte pédoclimatique de l'exploitation.
- La commercialisation.
- Les habitudes de consommation. Exemple : importance des légumes feuilles dans une commercialisation en paniers.
- Les affinités personnelles.
- Les moyens de production.
- Attention à une « surdiversification ». Partir d'un système simplifié et le complexifier au fur et à mesure avec une assise technique supplémentaire.
- Possibilité de déléguer certaines cultures à collègues bios et locaux. Exemples : la carotte à une exploitation avec terres sableuses, la pomme de terre à un légumier plus mécanisé...

## Fiche 7 : Les contacts pour l'approvisionnement

Ci-dessous, voici une liste des fournisseurs en maraîchage bio. Cette liste n'est pas exhaustive.

<b>Plants Maraîchers Bio</b>			
Nom	Contact	Site internet	Remarques
GAEC Clair de Lune	02 51 68 33 10	<a href="http://www.gaec-clairdelune.fr">www.gaec-clairdelune.fr</a>	Tout plants
Fleur des 4 saisons	02 40 21 42 55		Tout plants
Tecnosem	02 98 69 34 80	<a href="http://www.tecnosem.fr">www.tecnosem.fr</a>	Tout plants
SARL Arrivé	05 46 94 63 80		Tout plants
Thomas Plants	02 96 55 80 98	<a href="http://www.thomas-plants.fr">www.thomas-plants.fr</a>	Tout plants
Plants René Briand	02 40 54 10 17	<a href="http://www.briand-plants.com">www.briand-plants.com</a>	Tout plants

<b>Semences bio</b>			
Nom	Contact	Site internet	Remarques
Agrosemens	04 42 66 78 22	<a href="http://www.agrosemens.com">www.agrosemens.com</a>	Large gamme bio
Bejo	02 41 57 24 58	<a href="http://www.bejo.fr">www.bejo.fr</a>	Gamme bio et NT
Desmazières	03 21 50 48 49	<a href="http://www.desmazieres.fr">www.desmazieres.fr</a>	Pomme de terre, échalote, oignons bulbilles
Ducrettet	04 50 95 01 23	<a href="http://www.ducrettet.com">www.ducrettet.com</a>	Large gamme bio et NT
Enza Zaden/Vitalis	02 41 52 20 00	<a href="http://www.biovitalis.eu/fr/">www.biovitalis.eu/fr/</a>	Large gamme bio
Essem'Bio	05 62 28 55 14	<a href="http://www.essembio.com">www.essembio.com</a>	Large gamme bio
Gautier Semences	04 90 24 02 70	<a href="http://www.gautiersemences.com">www.gautiersemences.com</a>	Gamme NT et Bio
Germinance	02 41 82 73 23	<a href="http://www.germinance.com">www.germinance.com</a>	Gamme bio, variétés anciennes
Graines Tharreau	02 41 80 41 58	<a href="http://www.graines-tharreau.fr">www.graines-tharreau.fr</a>	Large gamme bio
Payzons Ferme	02 97 39 65 03	-	Plants de pomme de terre et échalotes
Ribanjou	02 41 42 66 45	<a href="http://www.ribanjou.com">www.ribanjou.com</a>	Fruits rouges et vigne bio
SCEA Tissot	04 75 25 01 78		Ail bio
Stolons bio en Val de Loire	02 41 82 81 82	-	Plants de fraisiers bio
Graines Voltz	02 41 54 57 10	<a href="http://www.graines-voltz.com">www.graines-voltz.com</a>	Large gamme bio

<b>Approvisionnement</b>			
<b>Nom</b>	<b>Contact</b>	<b>Site internet</b>	<b>Remarques</b>
CAMN	02 40 99 55 00	<a href="http://www.camn.fr">www.camn.fr</a>	Tout approvisionnement bio et lutte intégrée
Genetic Distribution	02 99 66 37 53	<a href="http://www.genetic-distribution.com">www.genetic-distribution.com</a>	Films paillages, voile de protection, serres
Neho	02 40 33 80 32		Tout approvisionnement bio et lutte intégrée
Hortiloire	06 23 89 92 30	<a href="http://www.hortiloire-distribution.com">www.hortiloire-distribution.com</a>	Tout approvisionnement bio

<b>Matériel</b>			
<b>Nom</b>	<b>Contact</b>	<b>Site internet</b>	<b>Remarques</b>
CM	02 40 03 66 60		Matériel maraîcher neuf et d'occasion
EBRA	02 41 68 02 02	<a href="http://www.ebra-semoir.fr">www.ebra-semoir.fr</a>	Semoirs maraîchers de précision
Huet	02 41 38 94 32	<a href="http://www.huet-2m.com">www.huet-2m.com</a>	Semoirs maraîchers, dérouleuse
Onzain Agricole	02 54 20 27 47	<a href="http://www.onzainagricole.com">www.onzainagricole.com</a>	Désherbeur thermique
OIKO	04 90 94 89 85	<a href="http://www.oiko.fr">www.oiko.fr</a>	Désherbeur thermique et dérouleuse
Regero	02 40 49 38 20	<a href="http://www.regero.fr">www.regero.fr</a>	Planteuse, désherbage vapeur
SARL Le Goff	02 97 60 00 10	<a href="http://www.caisse-frigo.fr">www.caisse-frigo.fr</a>	Chambre froide
SaproNat	02 31 67 31 12	<a href="http://www.sapronat.com">www.sapronat.com</a>	Petit outillage
Simon	02 40 33 32 61	<a href="http://www.simon-online.fr">www.simon-online.fr</a>	Travail du sol (cultivateur), matériel de récolte

<b>Divers</b>	
Matériel d'occasion	<a href="http://www.agriaffaires.com">www.agriaffaires.com</a>
Cours et marché	<a href="http://www.terre-net.fr">www.terre-net.fr</a>
Informations techniques	<a href="http://www.itab.asso.fr">www.itab.asso.fr</a>
Produits phytosanitaires	<a href="http://e-phy.agriculture.gouv.fr/">http://e-phy.agriculture.gouv.fr/</a>
Météo	<a href="http://www.pleinchamp.com">www.pleinchamp.com</a>
Disponibilité semences bio	<a href="http://www.semences-biologiques.org">www.semences-biologiques.org</a>